Le Nuage était sous nos pieds
13001 Marseille

Préfecture des Bouches-du-Rhône
Place Félix Baret
13006 Marseille

Marseille, le 22 décembre 2025

Monsieur le commissaire-enquêteur Jean-Marie Blanchet,

Nous vous adressons la réponse du collectif « Le Nuage était sous nos pieds » à la consultation publique portant sur la construction d'un campus de 8 data centers par la société Telehouse sur 6 hectares sur la commune des Pennes-Mirabeau (13).

Après celles portant sur la construction d'un data center de Digital Realty en place de l'ancien silo à sucre dans le Grand Port de Marseille, celle sur l'agrandissement du data center OpCore à Saint-Henri (Marseille 16ème), celle sur la construction d'un data center doublé d'un entrepôt logistique Segro Logistics à Saint-André (Marseille 16ème) et celle sur la construction d'un data center sur un ancien entrepôt de Décathlon par Digital Realty à Bouc-Bel-Air - voici la **5ème consultation sur un projet de data center ouverte en seulement un an sur le territoire métropolitain**. Et elle ne sera pas la dernière, puisque RTE annonce que pas moins de **9 data centers** sont en projet sur le territoire de Plan-de-Campagne.

Le contenu de ce dossier rappelle tristement les précédents. Les consultations s'empilent et se ressemblent. Les arguments des porteurs de projets sont toujours les mêmes : des data centers "verts" aux bienfaits multiples, promesses d'emplois et de retombées économiques mirobolantes, une entrée dans "le progrès" pour ne pas "manquer le train de l'IA". Les problèmes avancés par les services instructeurs de l'état sont également toujours les mêmes : nuisances et risques sanitaires multiples pour les riverain·es, pollutions en tout genre, incendies, pressions sur les réseaux d'électricité, risques pour la biodiversité. Et il y a **toujours les mêmes absents** : les problématiques liées à l'extraction minière, le peu d'emplois généré, un grand flou sur la réalité des retombées fiscales, et à quelles entreprises ces data centers bénéficient réellement.

Nous déplorons **l'explosion du nombre de data centers de grande ampleur et la succession de ces consultations *express* et inopérantes,** dont l'issue semble toujours en faveur des porteurs de projet - sans aucune prise en compte des demandes et besoins des habitant·es, sans aucune considération des violences de la chaîne de production dans laquelle s'insère ces usines et du monde auxquelles elles appartiennent. **Les infrastructures du numérique sont les infrastructures nécessaires au capitalisme numérique**, dont la dynamique structurelle comprend la **destruction du vivant à grande échelle,** au bénéfice d'un

nombre très réduit d'individus. Elles sont des **projets politiques,** porteuses d'une trajectoire de société qu'il convient **urgemment d'interroger.**

Nous ajoutons que le nouveau format de consultation dite parallélisée, qui permet aux industriels de constamment ajouter des documents pendant le déroulé de l'enquête **rend particulièrement difficile le travail d'analyse du dossier.** Ces procédures semblent avoir plus vocation à accélérer la réalisation du projet, qu'à permettre une réelle prise de position de la part des personnes consultées. Notre réponse se base ainsi sur les pièces apportées au dossier par le porteur de projet **avant le 10 décembre 2025.**

Sommaire de la réponse

(1) Sur le porteur de projet - page 2
(2) Sur le manque de transparence et les conflits d'intérêt potentiels - page 3
(3) Sur la non conformité au PLUi - page 4
(4) Sur les limites du dossier - page 5
(5) Sur les impacts du campus Telehouse et la matérialité des infrastructures du numérique - page 7
(6) Sur la multiplication des projets de data centers sur le territoire de Plan-de-Campagne - page 11
(7) Sur l'utilité du campus Telehouse - page 12

1) Le porteur de projet Telehouse

Tout d'abord, il est important de rappeler que Telehouse n'est pas une petite PME locale.

L'entreprise multinationale japonaise possède une quarantaine de centres de données de colocation dans le monde, dont 3 en France. Le chiffre d'affaire 2023 en France de Telehouse est de 94 millions d'euros pour 93 employés. **L'entreprise loue des espaces dans des centres de données où leurs clients installent leurs serveurs**. Historiquement liée au secteur des télécoms, Telehouse héberge le point d'échange « France IX », un des noeud majeur du réseau en France, ainsi des services d'interconnexions entre producteurs et distributeurs de contenus comme Microsoft ExpressRoute et Amazon Web Services Direct Connect.

Parmi les clients de Telehouse, on retrouve des entreprises du **complexe militaro-industriel**, comme Dassault, Safran et Sopra Steria, ainsi que l'ensemble des **géants étasuniens du *cloud*.** Microsoft Azure, Amazon Web Services, Google et Oracle figurent parmi la liste de leurs clients et partenaires.

Tout ça est bien loin de la prétention de Telehouse d'être un opérateur local qui héberge "nos usages" et qui, en tant que "Rungis du numérique" s'adresserait en priorité à des "entreprises locales et opérateurs locaux".

--> **Les data centers de Telehouse s'inscrivent pleinement dans la continuité du capitalisme numérique que nous connaissons, et sont un lieu de captation de valeur pour les GAFAM. Ce sont des infrastructures de l'extraction de la donnée et de son entrée dans le capitalisme.**

2) Opacité & influence - Collusions multiples entre le Maire et le porteur de projet Telehouse

Ensuite, nous souhaitons alerter sur le manque de transparence et les potentiels conflits d'intérêts qui accompagnent ce projet.

- **Manque de transparence**

Dans nombre de contributions du registre dématérialisée, les habitant·es de la ville dénoncent un manque de transparence et n'avoir été mis au courant de ce projet que lors de l'ouverture de l'enquête publique fin septembre 2025. Lors de la réunion publique du 1er octobre 2025, des **membres du Conseil Municipal expliquent même que le maire les a tenu écartés des discussions** et n'avoir découvert que très tardivement le projet, notamment lors du dépôt du permis de construire en mai 2025.

Concernant Saint-Victoret, le **manque d'information et de consultation** envers la collectivité et ses habitant·es semblent encore plus déplorable, aucune démarche officielle ne semble avoir été entreprise à leur égard, quand bien même la commune sera encore plus impactée par les nuisances liées au projet.

Cela fait pourtant **plus de 3 ans** que le maire des Pennes-Mirabau est en discussion avec **divers acteurs de la filière data centers**, intéressés par ce terrain, finalement vendu à la société Telehouse en février 2025 après plus de deux années de négociations[1].

- Conflit d'intérêt

Dans la presse et lors des réunions publiques, Mr Amiel, maire des Pennes-Mirabeau reprend tels quels les **éléments de langage du porteur de projet** : « *Télehouse s'impose comme un acteur stratégique du numérique en France, au croisement des enjeux de connectivité internationale et de souveraineté nationales* ». Quant au projet de data center, il le juge incontournable. « *C'est une infrastructure nécessaire. Je considère l'intelligence artificielle incontournable, comme la voiture ou le téléphone à l'époque. J'ai donc dit : pourquoi pas* ». Il alimente ainsi le récit de la nécessité de cette course irréfléchie et irréfrénée de construction de data center, **biaisant ainsi le débat public**.

Mr Amiel semble bien savoir que le data center ne va pas créer d'emplois, mais est intéressé par le fait qu'il permette de "*renforcer l'image d'une zone tournée vers l'avenir et l'attractivité numérique*." **Ce projet ne semble donc pas pensé pour répondre aux besoins des habitant·es des Pennes-Mirabeau, mais pour attirer les investisseurs du capitalisme numérique.**

[1] Tel que raconté par la mairie dans le journal la Provence, en septembre 2025. Ces infirmations apparaissent également dans le compte rendu de la réunion du 01.10.25

On retrouve plusieurs pièces dans le dossier d'enquête publique, comme une lettre en date du 8 avril 2025 annonçant "l'avis favorable de la commune pour le projet" et une autre du 9 mai 2025 validant l'adéquation du data center avec le PLUi, pourtant largement questionnable et questionnée (nous reviendrons sur ce point plus tard cette réponse) qui permettent de **questionner la neutralité de la mairie.**

Ce **soutien appuyé** prend un sens différent quand on apprend que Mr Boris Tachtchian, directeur de cabinet de Michel Amiel depuis 2020, a été recruté par Telehouse en février dernier, juste après l'achat du terrain par l'entreprise, comme l'a révélé le journal d'investigation Marsactu[2]. Ce départ n'a pas été signalé à la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique, alors qu'il aurait du l'être. **Cette prise de poste représente selon nous un potentiel conflit d'intérêt.**

- **Une entreprise en quête d'acceptabilité**

Il est fréquent d'observer des **mécanismes d'influence et de collusions diverses** entre public et privé. Ce projet ne semble pas déroger à la règle.

Il est impossible pour les opérateurs comme Telehouse de se développer sans le soutien des collectivités locales. **L'acceptabilité par les pouvoirs publics locaux** est un effet un **critère absolument essentiel** pour les industriels des centres de données. Nous déplorons la multiplication des **efforts de lobbying** déployés par les industriels.

--> **Nous dénonçons un manque de transparence et un conflit d'intérêt potentiel entre le cabinet du maire et le porteur de projet.**

3) Non-conformité au PLUi

Ces premières considérations sur l'entreprise et les potentiels conflits d'intérêts de la part de la municipalité permettent de comprendre pourquoi ce projet est instruit alors qu'il semble **non-conforme au PLUi**, dans lequel la zone des Sybilles est expressément qualifiée comme étant une **zone d'activité essentiellement dédiée à la logistique.** Les ICPE n'y sont admises si "elles sont nécessaires au fonctionnement de la zone" et ne "génèrent pas de nuisances incompatibles avec le voisinage".

Lors de la réunion publique du 10 décembre, Mr Amiel répond aux interrogations de la salle en argumentant que "**le projet a été instruit en suivant les règles du PLU et non celles du PLUi".** Nous considérons que tous les nouveaux projets doivent se soumettre au PLUi en vigueur.

--> **Cette incompatibilité avec le PLUi devrait rendre le projet impossible.**

[2] https://marsactu.fr/pennes-mirabeau-lex-dircab-du-maire-pantoufle-chez-le-porteur-de-projet-du-data-center/

4) Les limites du dossier

Nous poursuivons notre réponse par quelques considérations sur le dossier, dont les contours ne nous semblent pas à même de prendre en compte l'ampleur des impacts du projets.

- Découpage et morcellement du projet

Telehouse a fait une demande de raccordement d'une puissance de **70MW auprès de RTE**. L'opérateur public va construire une sous-station HTB/HTA privée, dédiée au data center, et devoir créer une double **liaison souterraine** de 6 à 7 km, prises sur la ligne Septèmes -Massylhia - Lavera. **Ce tracé n'est pas encore arrêté.**

Ce raccordement au réseau RTE **n'est pas inclu dans la périmètre de la présente enquête publique**, et fera l'objet d'une autre concertation, dite « **Ferraci** » en 2026.

Pourtant l'enfouissement de lignes très haute tensions engendre des travaux conséquents, parfois des expropriations et nuisances pour les riverain·es et "la destruction ou la dégradation physique d'habitats d'espèces ou de corridors écologiques" selon le MRAE, qui demande à ce que ce tracé soit intégré au périmètre de la consultation publique.

--> **Nous déplorons que les raccordements et les impacts en cascades des data centers sur le réseau et la production électrique ne soient pas pris en compte dans les enquêtes publiques.**

- **Un dossier bâclé et incomplet**

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) souligne que le "**périmètre** du dossier est **incomplet**", que "l'analyse des risques sanitaires et atmosphériques est **insuffisante**", et qu'il manque de nombreuses pièces.

Quant à la DREAL, elle parle d'un "**dossier irrégulier et incomplet**", et pointe des **incohérences** sur les volumes de carburant stockés sur site ou les rejets polluants. Elle demande par exemple à ce que l'étude sur les rejets de NOx/ NO_2 (oxyde azote), qui n'est en l'état pas fiable soit retravaillée, ce que Telehouse ne fait pas. Elle s'interroge aussi sur le surdirmentionnement des infrastructures comme le parking.

- Impacts miniers et déchets du numérique

Pour finir, nous souhaitons ici pointer un manquement dans les procédures d'autorisation d'installations de data center, que, bien entendu, le contexte de cette enquête publique ne permettra pas de résoudre. Les autorisations ne prennent pas en compte **les enjeux de production des serveurs, ni de leur**

traitements postérieurs à utilisation. Ce faisant, elles ne permettent pas d'assurer la bonne protection de l'environnement que le classement ICPE devrait permettre.

Le bâtiment sera construit sur deux étages, avec sept salles de données abritant quelques **225 600 serveurs.**

Si on prend le poids moyen de 20kg par serveur, on obtient **4 512 tonnes de matériel informatique pur** (donc sans compter les baies, les racks, les armoires, les systèmes de refroidissements, les infrastructures, le câblage etc.).

Pour ces **2 256 tonnes,** on considère qu'à peu près la moitié serait des **métaux de structures** : surtout **fer, cuivre et aluminium**. Ensuite, pour les 2 256 tonnes restantes on aurait plus d'une **soixante de métaux et de matières spécifiques** allant des métaux qu'on trouve dans les connecteurs, comme l'**or, l'argent, le palladium ou dans les semi-conducteurs comme cobalt ou le coltan** ou encore des **métaux critiques** et **terres rares** pour les disques durs. Chacun de ces métaux ont leurs histoires : de leurs extractions jusqu'à leur raffinage et ensuite leur incorporation dans les usines d'assemblages.

On dit que pour un serveur il faut jusqu'à **20 000 sous-traitants à travers le monde.** Citons les **massacres au Kivu ou au Katanga dans les régions minières riches en cobalt et en coltan en République Démocratique du Congo** ou encore **la prédation sur l'or au Soudan.**

Selon les opérateurs, **les serveurs des data centers sont renouvelés tous les 2 à 10 ans, et les puces tout les 6 mois à 3 ans,** et la plupart du temps, il n'existe **pas de filières de réemplois**. L'ONU sort régulièrement des rapports alertant sur **l'explosion de déchets du numérique,** qui devraient approcher les 2,5 millions de tonnes en 2030[3], et fait état de pollutions incontrôlable liées à leur non gestion.

Voici un tableau récapitulatif des différents matériaux utilisés

Catégories	Métaux	Utilisations
Métaux conducteurs	Cuivre, étain, plomb (de moins en moins), argent	Pistes, soudures
Métaux d'alliage et autres	Nickel, chrome, manganèse, zinc, titane, tantale, cobalt, lithium	Résistance à la corrosion, condensateurs, batteries
Terres rares et métaux critiques	Néodyme, dysprosium, terbium, yttrium, europium, lanthane, cérium	Aimants, écrans, disques durs
Métaux de semi-conducteurs	Silicium, germanium, gallium, arsenic, phosphore, bore	Processeurs, puces
Métaux précieux	Or, argent, palladium, platine	Connecteurs, contacts électriques
Métaux de structure	Fer, aluminium, cuivre	Boîtier, câbles, dissipateurs

[3] Les « e-déchets » augmentent cinq fois plus vite que leur recyclage - ONU 2024 https://news.un.org/fr/story/2024/03/1144341

--> Nous considérons que les autorisations de projets de data center devraient, *à minima*, être en mesure de signer des clauses permettant d'exiger une provenance équitable, durable et écologique de leurs serveurs ainsi que des clauses de non-obsolescence. Au vu des violences que l'extraction minière suscitent, tout projet de data center devrait être soumis à des dispositifs d'autorisations beaucoup plus contraignants.

5) La matérialité réelle des infrastructures du numérique et leurs multiples impacts.

A présent, nous souhaitons prendre le temps de déplier en détail la complexité technique du projet Telehouse pour en montrer les impacts multiples, et tordre le cou à l'idée qu'un projet de data center serait un projet neutre et sans impacts conséquents et sans risques de pollutions.

- **Artificialisation des sols et prédation foncière**

Telehouse a acheté un terrain de 6 hectares. Le porteur de projet ne fournit pas de **chiffrage précis sur la surface occupée par les 8 data centers,** maintenant le flou sur la réalité de la taille de ses installations.

C'est donc actuellement **une friche non bâtie -** la seule au milieu de la zone des Sybilles, **peu artificialisée,** qui serait à même d'être prise dans un **projet de désartificialisation**.

Ce phénomène d'accaparement du foncier par les centres de données se dessine à travers la France, ou pas moins de **1 100 hectares**[4] ont été proposés par le gouvernement aux industriels du secteur pour y construire des centres de données.

La **prédation foncière** que les data centers exercent est d'autant plus problématique en regard de la **loi zéro artificialisation nette** qui **oblige à penser nos usages des espaces fonciers disponibles avec parcimonie.** Pour éviter la perte des terres agricoles et naturelles, l'**occupation des sols doit être pensée selon l'intérêt général.** Le lobby des data centers tente d'ailleurs d'obtenir un régime dérogatoire sur la loi ZAN à travers l'article 15 du Projet de Loi de Simplification de la vie économique[5], en cours d'examen au Parlement.

Cet accaparement du foncier se fait également au **détriment d'autres projets** qui permettraient la création d'emplois et de projets susceptibles de dynamiser l'économie locale.

[4] Direction Générale des Entreprises - juin 2025

[5] Sur la loi de simplification, le travail de la Quadrature du net et de notre collectif
https://www.laquadrature.net/2025/03/21/loi-simplification-un-deni-de-democratie-pour-mieux-imposer-les-data-centers/

- Pas de création d'emplois

Il est de notoriété publique que les **data centers ne créent que très peu d'emplois**. Mr Slim annonce durant la réunion publique que "plus de 200 emplois" seront créés sur le site et "348 de façon indirecte". Une lecture attentive du dossier d'enquête publique permet d'obtenir un chiffrage plus nuancé.

On parle plutôt d'une soixantaine d'emplois sur le site - dont la moitié pour le ménage et la sécurité, employées en 3x8h. Pour grossir les chiffres, le porteur de projet ajoute le nombre de clients du data center (100).

A titre d'exemple, **le data center MRS3 de Digital Realty** dans le grand port maritime de Marseille, **n'emploie que 20 à 25 personnes pour 7 000 m2**.

Quant aux emplois indirects crées par le data center, emplois dit "de 3ème rang", ils ne sont pas non plus vérifiables. Aucune étude sérieuse sur le sujet ne permet de dire ce que les data centers créent comme emploi indirect.

Enfin, la création d'un data center, dans une zone dédiée à la logistique, n'empêche aucunement la création d'entrepôts logistiques, et intensifient le risque de voir ce type de projet débarquer dans des zones encore moins propices, comme on a pu l'observer avec le projet Segro Logistics dans le quartier de Saint-André à Marseille.

- Pressions sur le réseau RTE et sur la production d'électricité

Sur le site de Telehouse, en partenariat avec RTE sera construit un **poste de transformation ou sous-station électrique privée de 225kV destinée à alimenter le data center Telehouse.**

Cette sous station sera reliée au poste électrique de 400kV du Réaltor par deux lignes THT de 6 à 7km en en coupure sur la ligne existante Septèmes-piquage-Massylhia-Lavera enterrées dont on ignore pour l'instant le tracé, lui même relié directement aux centrales nucléaires de la vallée du Rhône.

Pour cette infrastructure, Telehouse demande une **puissance de raccordement de 70 MW,** puissance qui permettrait de répondre à la consommation moyenne de **100 000 habitants**[6] (tous services confondus, et pas uniquement domestique) **soit près de 5 fois plus que la population des Pennes-Mirabeau.**

[6] Cette estimation est basée sur la consommation moyenne d'électricité par an et par habitant de 6 000 Kw/h/an.

- Groupes électrogènes polluants et batteries au lithium

Il y aura **36 groupes électrogènes** d'une puissance totale de **289 MW** sur le site, destinés à prendre le relai en cas de panne du réseau électrique principal. Ils s'accompagnent de **17 cuves de fioul** dont 13 d'une capacité unitaire de 120m3 et 5 de 100m3, soit **1 940m3 de combustible sur le site**. Les émissions dégagées par les groupe électrogènes sont **extrêmement nocives et polluantes**.

Pour assurer la continuité le temps de l'enclenchement des groupes électrogènes, des **batteries de secours au lithium** sont stockées sur le site. Ces batteries sont à l'origine de nombreux incendies très difficiles à éteindre (phénomène d'emballement thermique). Rappelons que la zone des Sybilles est située à seulement 150m d'habitations, et au coeur d'une zone sujette aux **sécheresses et risques d'incendies.**

Telehouse annonce vouloir faire fonctionner les groupes électrogènes au maximum **30 heures par an et par groupe** ce qui équivaut à **45 jours pleins en continu**. Dans de nombreux cas observés sur des data centers existants, **les groupes électrogènes sont activés bien plus longuement qu'annoncé** dans les enquêtes publiques.

De plus, la DREAL craint que "**ces groupes électrogènes ne soient utilisés comme source principale d'électricité",** notamment pour faire de "**l'effacement" -** c'est-à-dire, en fonctionnement normal, d'arrêter volontairement de consommer l'électricité du réseau et se reporter sur les groupes électrogènes pour faire des économies. Elle rappelle que "l'utilisation des groupes électrogènes comme source d'énergie dans le cadre d'un effacement électrique n'est **pas conforme à un usage en secours".**

- Incidence potentielle sur le réseau ENEDIS

Le raccordement au réseau très haute tension de RTE ne sera pas effectif avant 2030. Dans l'intermédiaire, le centre de données Telehouse sera raccordé au réseau "classique" de ENEDIS, pour une puissance de 7MW prise sur le réseau. **Or la commune des Pennes-Mirabeau est déjà soumise à de fréquentes coupures d'électricité**. C'est ce que rapportent plusieurs des contributions des habitant·es au registre public. Si il y a une panne ou coupure sur le réseau, les générateurs électrique au fioul se mettent à tourner - et ce sont eux qui dégagent les pollutions les plus importantes.

- Systèmes de refroidissement aux fluides frigorigènes fuyant et dégageant des gaz à effet de serre

Le système de refroidissement fonctionne comme un réfrigérateur classique doté de 36 groupes froids sur le toit du data center, soit 16 940 kg de **fluide frigorigène 1234ze,** permettant de refroidir une boucle d'eau glycolée. Ce fluide est relativement nouveau sur le marché et mal connu. Sa dégradation dans l'atmosphère génère du **gaz HFC-23,** qui est un puissant **gaz à effet de serre** (PRG ≈ 14 800) et de l'acide trifluoroacétique (TFA), une **substance PFAS persistante aux impacts encore mal connus.**

De nombreuses fuites de **fluides frigorigènes** ou **gaz fluorés** ont été observés sur les groupes froids des data center de Digital Realty à Marseille et en Ile-de-France. **L'entreprise a été mise en demeure** par la Préfecture des Bouches-du-Rhône à plusieurs reprises sur le sujet, ainsi que sur le fait de ne pas avoir déclaré les fuites[7].

- Ilot de chaleur et absence de récupération de la chaleur produite

Les 8 data centers vont produire **24 MW de chaleur**. L'argument de sa réutilisation est largement mis en avant par Telehouse et la Mairie des Pennes-Mirabeau, notamment par le biais d'une lettre enthousiaste apportée au dossier.

Si Telehouse annonce vouloir "offrir sa chaleur", c'est bien aux collectivités publiques de **financer le réseau de chaleur** et les raccordements entre le data center et les équipements ou logements qui pourraient en bénéficier. De plus, la chaleur produite par le data center est autour des 30 degrés, alors qu'elle nécessite d'être autour des 80 degrés pour être viable dans un réseau de chaleur de longue distance (en effet, le 24 MW de chaleur produite ne pourrait pas être entièrement consommée à proximité).

Durant la réunion publique du 10 décembre, une agent de la Métropole a déclaré que la Métropole ne financent pas généralement ce type de projet, et il semble peut probable que la mairie puisse le faire.

--> **Aucun projet sérieux et concret de récupération de la chaleur fatale n'est donc prévu, et n'est en l'état actuel des choses tout simplement pas faisable. En l'absence de réseau de chaleur, ces calories seront dispersées dans l'air, créant un ilot de chaleur autour du site.**

- **Pollutions atmosphériques**

Le data center Telehouse annonce produire **37 828,7 tonnes équivalent CO2/an**. A titre de comparaison, le data center de Digital Realty projeté à Bouc-Bel-Air et dont l'enquête publique vient de terminer, projette de rejeter **14 700 tonnes d'équivalent CO2/an** pour **11 100 m² de surface.** Ce différentiel très important interpelle et inquiète d'autant plus au regard de l'**absence de chiffrage précis de la surface totale occupée par des 8 data centers du campus Telehouse.**

[7] Des fuites de gaz fluorés, ombre au tableau du développement exponentiel des data centers - Novembre 2024
https://marsactu.fr/des-fuites-de-gaz-fluores-ombre-au-tableau-du-developpement-exponentiel-des-data-centers/

6) La transformation du territoire de Plan-de-Campagne en « cluster[8] » de data centers

Comme dernier point avant conclusion, nous souhaiterions resituer ce projet dans le contexte de multiplication de projets de data centers.

- Une volonté métropolitaine et étatique de transformer le territoire de Plan-de-Campagne en « zone d'accueil » de data centers : déjà 9 projets de data centers en cours

Si on observe le document de juillet 2025 « Orientations stratégiques territoriales pour un accueil vertueux des data center[9] » de la Métropole Aix-Marseille, qu'elle a réalisé au titre de sa compétence sur l'aménagement du territoire et sur le développement économique, il est nommé que **la zone autour de Plan-de-Campagne à vocation à devenir un nouveau "cluster" de data center**. Ce plan d'implantation, piloté par le *Comité câbles et data center,* à pour objectif d'**accélérer et faciliter l'implantation des data centers** et mettre en place une meilleure mutualisation des coûts et des infrastructures.

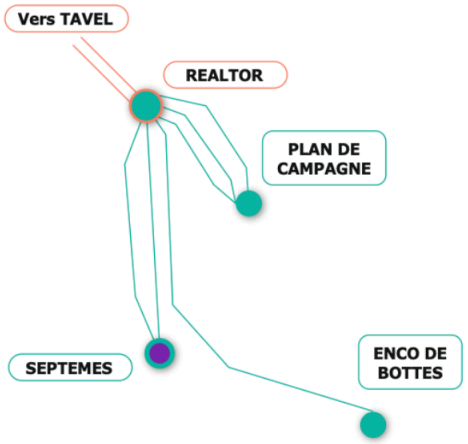

Figure 5.13 – Schéma électrique de la zone

En parallèle et sur demande de l'état, RTE[10] et Enedis ont proposé une « **stratégie d'accueil des data center dans l'agglomération marseillaise** » visant à une meilleure intégration des futurs data center dans la région. Tout comme le document de la Métropole Aix Marseille, ce projet **sert avant tout les intérêts des promoteurs de data centers, et non ceux des habitant·es** du territoire de Plan de Campagne qui n'ont pas été consultés.

Le réseau du Nord de Marseille étant saturé, ce projet consiste en la création d'**un nouveau poste source électrique bientôt construit à Plan-de-Campagne,** qui permettra de distribuer à terme une puissance de **550 MW[11], soit l'équivalent de la consommation électrique moyenne de 800 000 français.e.s.**

Il peut être intéressant de rappeler que cela équivaut à la consommation de **37 millions de Congolais.e.s** pour se remettre en perspective ces ordres de grandeurs.

---

[8] C'est à dire le rassemblement au même endroit de nombreux data center, notamment pour mutualiser les infrastructures

[9] https://deliberations.ampmetropole.fr/documents/metropole/deliberations/2025/06/30/ANNEXE/109679_137785_109679%20Annexe.pdf

[10] https://services-rte.com/sites/services-rte/home/publique/decouvrez-nos-services-dacces-au/consulter-la-localisation-des--1.html

[11] RTE - Le schéma de développement du réseau (SDDR) 2025
https://assets.rte-france.com/prod/public/2025-06/2025-06-06-sddr-rapport-complet.pdf

RTE indique qu'il a d'ores et déjà été sollicité pour l'alimentation de **quatre projets actés** de nouveaux data centers**,** et pour **cinq projets supplémentaires** qui sont en cours de contractualisation, demandant conjointement une puissance de **545 MW. Le poste électrique n'est pas encore construit, et il est donc déjà quasiment saturé.**

--> **L'ambition assumée de ces plans est donc de faire un « écosystème d'excellence » pour les opérateurs de data center. C'est un choix politique lourd de conséquences, qui nous semble non débattu.**

- Les effets cumulatifs des 9 nouveaux data center

Ces neufs data centers à Plan-de-Campagne vont **cumuler leurs nuisances.** Si on peut parler des nuisances liées au bruit, au paysage, à l'accaparement du foncier disponible, etc. nous voulons nous concentrer sur les **effets cumulatifs sur le réseau électrique et sur la production de chaleur** autour des data centers. La MRAE enjoint d'ailleurs fortement Telehouse à ce que ces effets cumulatifs soient pris en compte dans le dossier.

Rappelons qu'en novembre 2006, une panne sur le réseau français et ouest européen a privé d'électricité plus de 15 millions de personnes. Plus proche de nous, le black out espagnol de cet été, et les lignes électriques endommagées par l'incendie aux Pennes-Mirabeau cet été qui a contraint l'hôpital Nord à basculer sur ses groupes électrogènes de secours.

La MRAE invite à considérer **les effets cumulatifs de la mise en marche de tous les groupes électrogènes de tous les data centers et les autres installations sensibles comme les hôpitaux en cas de pannes importantes en termes de pollutions atmosphériques.**

--> **Les périodes de canicules récurrentes et le risque incendie important dans les pinèdes adjacentes sera donc intensifié par ces effets d'îlots de chaleur, et d'autant plus en considérant l'effet cumulatif lié à la production de chaleur par 9 nouveaux data centers.**

7) De l'utilité de Cézanne - Pour quel monde ?

Si ces data centers sont **l'infrastructure du capitalisme numérique**, on peut poser la question de quel monde il soutient : **tous les acteurs de la Big Tech**, et spécifiquement les géants du cloud, clients et partenaires de Telehouse, et qui sont dans les rapports de l'ONU pointant l**es entreprises complices du génocide encore en cours à Gaza**[12].

[12] Rapport de Francesca Albanese - D'une économie d'occupation à une économie de génocide https://docs.un.org/fr/A/HRC/59/23

Le numérique qui a besoin de grandes puissances de stockage et de calcul que fournissent ces géants du *cloud* est surtout celui du **ciblage publicitaire**, de la techno **surveillance**, de l'**optimisation industrielle** permanente qui conduit à la **détérioration constante des conditions de travail** - le chercheur Juan-Sebastian Carbonnel qualifie cela de ***taylorisme augmenté***, des cryptomonnaies, du data mining, et surtout nourri le paradigme de l'IA, présenté comme marche obligée de l'histoire, à grand coup de financement par les **agences de défense** partout dans le monde, par la Big Tech et les **milliardaires d'extrême droite**.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons au projet de campus de data center Telehouse aux Pennes-Mirabeau, et pensons qu'il devrait recevoir un avis défavorable.

Nous demandons **a minima la constitution d'un moratoire[13] national immédiat** de deux ans sur la construction des plus gros data centers en France, le temps qu'un **véritable débat public** puisse se tenir, notamment sur la manière de les encadrer .

Nous vous remercions de votre lecture et restons à disposition pour tout complément d'information.

Le collectif *Le Nuage était sous nos pieds*

[13] https://www.laquadrature.net/moratoire-data-centers/